

*Orignueuf
& seine*

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

LE SOUS-SECRETAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La galerie en pans de bois de la maison Rigquier
située dans une ruelle de CRICQUEBEUF-sur-SEINE
(Eure)

appartenant à _____

est inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de CRICQUEBEUF et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 4 OCT 1932

280-484-1. 4050-30. [10715]
Pour ampliation
Pr. le Directeur des Beaux-Arts
Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques,

Par délégation spéciale :
Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,
PAUL LÉON

Loyuhamus
le 29/12/88
M Carlberg nouveau propriétaire

Département :
EURE

Commune :
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 - fax 02 32 25 71 40
cdf.louviERS@dgif.finances.gouv.fr

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 13/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

